

Contrat Pain 2017 « Pomme d'Amap »

Le présent contrat est passé entre :

Le producteur :

Bruno et Katia FLEURY
Ferme de Fontenelle 53 rue Ste Hélène 77320 Saint Mars Vieux Maisons
Tél : 01.64.01.91.37

et

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

et (si le contrat est partagé / pains en alternance)

Nom/Prénom :

Adresse : Téléphone :

Adhérent(e) de l'association : « *Pomme d'Amap* »

1) **Objet et durée du contrat :**

Le présent contrat est passé entre le producteur et l'adhérent pour l'approvisionnement toutes les semaines de pain certifié bio au levain, farines complètes, de 750g environ :

- **A l'épeautre**, à partir de 50% de farine de blé et de 50% de farine de grand épeautre variété ancienne : **3€50** (4€67/kg)

ou

100% épeautres, à partir de 50% de farine de petit épeautre et de 50% de farine de grand épeautre variété ancienne : **4€50** (6€/kg)

Le présent contrat est élaboré pour la saison **2017 : du 03 janvier au 04 juillet , puis du 5 septembre au 19 décembre soit 43 livraisons.**

1) **Engagement de l'adhérent :**

- Préfinancer la production.
- Récupérer ou faire récupérer son pain (en cas d'absence). En cas de non-retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les pains non récupérés seront partagés par/entre les permanents de la distribution.

- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs,...) et accepter les risques liés à ces aléas.
- Accepter que l'aspect du pain puisse varier puisque le pain est fabriqué de manière artisanale.

1) Engagement du producteur partenaire :

- Livrer aux adhérents des produits de qualité, frais, issus de sa production.
- Informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des cultures, ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales.
- Etre transparent sur la gestion de son exploitation.

1) Lieu de distribution :

La distribution des pains aura lieu les **mardi** à la salle Voltaire 12 place Voltaire à Ivry sur Seine de 19h15 à 20h30

1) Conditions de règlement :

Nombre de pains « à l'épautre » (50%blé, 50% épautre)	Total	Modalités de paiement
<input type="checkbox"/> 1 pain toutes le semaines	43 x 3€50 = 150€	<input type="checkbox"/> 2 chèque de 75€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de 50€
<input type="checkbox"/> «.....» pains / semaine (indiquer le nbre)	43 x 3€50 x «.....» = «.....» €	<input type="checkbox"/> 2 chèque de€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de€
Nombre de pains « 100% épautres » (50% petit épautre, 50%grand épautre)	Total	Modalités de paiement
<input type="checkbox"/> 1 pain toutes le semaines	43 x 4€50 = 193€50	<input type="checkbox"/> 2 chèque de 96€50 <input type="checkbox"/> 3 chèques de 64€50
<input type="checkbox"/> «.....» pains / semaine (indiquer le nbre)	43 x 4€50 x «.....» = «.....» €	<input type="checkbox"/> 2 chèque de€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de€

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « **Bruno Fleury** ».

Ce contrat doit être transmis en **2 exemplaires signés, avec le(s) chèques**, au référent « pain » du groupe.

Date :

Lieu :

Nom et signature de l'adhérent producteur

Signature du